



La Foa, le 22 MAI 2012

PG/CS/SG N° 321...../2012

Monsieur le Directeur de la DIMENC
B.P 465
98845 NOUMEA CEDEX

Objet : CTT de Thio

Réf : Votre correspondance n° 15346/DENV du 25 avril 2012

Monsieur le Directeur,

Par correspondance visée en référence, vous demandez au groupement d'entreprises CALEVA SUD de réajuster les points suivants relatifs à l'exploitation du CTT de Thio. Conformément aux échanges téléphoniques avec vos services, je souhaite par conséquent apporter les points de précisions suivants :

- Point 3 : Couverture des bennes

Les travaux de réalisation des sites ont été effectué avec un suivi et un contrôle des études et des travaux par la Province Sud. L'infrastructure pour la couverture des bennes n'a pas été mise au marché probablement compte tenu des coûts déjà supérieurs à l'enveloppe initiale prévue.

Afin d'envisager de corriger ce point je vous propose d'établir des devis de réalisation auprès d'entreprises dont je vous communiquerai le résultat.

Les infrastructures pouvant ainsi être financées par la Province Sud au même titre que la réalisation des CTT mais ne peut pas être imposé à l'entreprise qui exploite les CTT. *va falloir le expliquer clairement*

- Point 5 : Présence d'huile dans le séparateur :

La présence d'huile dans le séparateur a été constaté avant même que la réception des travaux soit prononcée et il incombe à l'entreprise ayant effectués les travaux de le vidanger (Entreprises Réunies).

La retenue de garantie des travaux ne sera pas libérée par le SIVM si le nécessaire n'est pas effectué.

- Point 6 : Déchets tombant entre les bennes et les murs de quai :

La mise en place de tapis de guidage a été effectuée.

Plans de récolelement :

Ils sont en instance de validation auprès de la DPM Province Sud et vous seront transmis dès réception.

Enfin concernant la procédure de déclaration de changement d'exploitant, les documents administratifs vous seront communiqués par la société CALECO mandataire du groupement CALEVA SUD.

Souhaitant avoir apporté les premiers éléments de réponse correspondant à vos attentes, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur

Copie : CALECO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DIRECTION DE L'INDUSTRIE, DES MINES
ET DE L'ENERGIE
DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Service de l'industrie

N° CS 12-3160-SI-14944 DIMENC

Nouméa, le

8 JUIN 2012

BORDEREAU

Pièces adressées à : DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
A l'attention de Madame CABANAS
BP 3718 - 98846 NOUMEA CEDEX

Nombre	Sommaire	Observations
1	CTT Thio – CALEVA SUD Courrier du 22 mai 2012 du SIVM de La Foa	transmis par erreur à la DIMENC Pour attribution au regard de vos compétences.

PROVINCE SUD Direction de l'environnement	ARRIVÉE LE 13 JUIN 2012						
	N° 14944	Dir.	CM Juri.	CM EDT	CM cyné.	SAF SPPRI	SOS SAPA
AFFECTÉ					V		
COPIE							
OBSERVATIONS	14/06 → Période						
	RH						

Le chef du service Industrie

je crois
qu'il ne coupe sa responsabilité !!

Copie : SIVM La Foa – rue Gally-Passebosc – La Foa Village